

E C O L E N A T I O N A L E S U P E R I E U R E

D E S B I B L I O T H E Q U E S

Les Bibliothèques au Zaïre. Pour les bibliothèques universitaires :

- le cas de la bibliothèque facultaire des Sciences Sociales.



Note de synthèse pour l'obtention
du diplôme supérieur de bibliothécaire
(D.S.B.) présentée par :

M. KALALA Mukoma

JUILLET 1976

A V A N T - P R O P O S

Puisse Monsieur le Professeur Jean FONVIELLE trouver ici l'expression de toute notre gratitude pour l'aide qu'il a bien voulu nous apporter dans la conception et la rédaction de ce travail.

Qu'ils soient également remerciés tous ceux qui de loin ou de près nous ont aidé de quelque manière que ce soit ; je songe tout spécialement ici à la Bibliothèque Nationale de Belgique, à Madame REESHilary Fintoni et à ~~MUSA~~ KABAMBI, mon épouse, qui tous, m'ont expédié avec combien de hâte les documents dont j'avais besoin.

KALALA Mukoma.

S I G L E S E T A B R E V I A T I O N S

A.I.A.	: Association Internationale Africaine
Arch.	: Archives
B.C.	: Bibliothèque centrale
B.C.K.	: Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga
B.I.L.	: Bulletin d'Information et de Liaison
C.A.R.D.A.N.	: Centre d'analyse et de recherche documentaire pour l'Afrique Noire.
C.E.D.A.F.	: Centre d'études et de documentation africaines.
C.E.P.	: Centre d'études politiques
Décan.	: Décanat.
Doss.	: Dossier
E.I.C.	: Etat indépendant du Congo
FORMINIERE	: Société internationale forestière et minière du Congo.
I.R.E.S.	: Institut de recherche et d'études sociales.
Sc.	: Sciences
Soc.	: Sociales.
U.M.H.K.	: Union minière du Haut-Katanga.
UNAZA	: Université nationale du Zaïre
UOC	: Université officielle du Congo
Z.	: Zaïre : unité monétaire zaïroise

I N T R O D U C T I O N

Ce travail est tel un fruit cueilli trop tôt de l'arbre.

Se choisir un sujet, chercher la documentation qui s'y rapporte, la dépouiller pour ensuite rédiger, c'est trop de travail pour une année scolaire aussi chargée de cours et de travaux pratiques. Nous demandons, en conséquence, aux personnes que cette note intéresse de nous excuser de nombreuses carences qu'elle est susceptible de contenir.

Si nous nous sommes intéressés au sujet de ce travail, c'est parce que nous nous étions rendu compte de notre ignorance dans ce domaine, un domaine qui est censé relever de notre compétence.

Le premier ouvrage qui nous en a donné une vue synthétique est celui de René VRANCX. Son article présente, cependant, pour nos communautés francophones, un sérieux inconvénient : celui d'être publié en anglais.

Il est, en conséquence, peu lu et mal connu des Zaïrois. Aussi, tout en nous en inspirant, avons-nous voulu l'approfondir et l'étendre grâce aux éléments de réflexion que nous a apporté le cours de bibliothéconomie africaine et grâce aux sources que la bibliothèque nationale de Belgique avait bien voulu mettre à notre service.

Le travail comporte deux parties. La première concerne la création des bibliothèques publiques et administratives au Zaïre. A ce propos, nous avons été attentif aux idées et aux faits qui de près ou de loin ont conduit à la promotion des bibliothèques coloniales. En ce qui concerne la population noire, la création de ses bibliothèques dépendait d'un préalable : que l'alphabétisation soit entreprise. C'est ainsi qu'après un certain temps de préjugés néfastes sur les aptitudes intellectuelles des noirs, cet effort débuta et connut un progrès toujours plus grand.

.../...

La naissance et l'essor des bibliothèques pour les noirs furent ainsi liés à celui de l'enseignement. La période qui va de l'indépendance à nos jours est plutôt caractérisée par un échec de la lecture publique, échec dans tout le domaine de la culture et de l'enseignement.

La deuxième partie concerne uniquement les bibliothèques universitaires. Mais le temps dont nous disposons nous a limité à l'étude de la seule bibliothèque facultaire des sciences sociales. Nous pensons que ses problèmes et les multiples difficultés qu'elle rencontre tant dans son organisation que dans son financement pourront jeter une lumière sur les problèmes et les difficultés spécifiques à toutes les bibliothèques du même type.

P R E M I E R E P A R T I E

I - APERCU HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES AU ZAIRE.

I.I Considérations générales.

Le Zaïre a connu un changement de noms successifs au cours de son histoire.

Issu de la conférence de Berlin en 1885, les Puissances le reconnurent sous le nom d'"Etat Indépendant du Congo". En 1908, Léopold^{II} céda à son peuple ce territoire qui constituait son empire personnel, à savoir un Etat dix fois plus grand que la Grande-Bretagne, quatre fois la France et quatre-vingts fois la Belgique. A partir de cette époque, le Zaïre fut connu sous la dénomination officielle de "Congo Belge". Ayant accédé à son indépendance le 30 Juin 1960, il devint "République Démocratique du Congo".

Le 27 Octobre 1971, le nouveau régime établi au pouvoir depuis le coup d'Etat militaire du 24 Novembre 1965 décida, lui aussi, de la nouvelle appellation du territoire national qui devint "République du Zaïre" (1).

Suivant le dénombrement de la population effectué en 1970 (2), le Zaïre comptait 20 705 834 habitants tandis qu'il est constamment en vogue aujourd'hui de parler de 22 000 000 d'habitants.

En fonction des ethnies qu'il contient, le Zaïre est un Etat multinational. Ses frontières comme celles de la plupart des Etats africains actuels ont été tracées à Berlin sans qu'il ne soit tenu compte des civilisations et des frontières ethnolinguistiques préexistantes. Aussi n'est-il pas rare de trouver au Zaïre des groupes ethnolinguistiques s'étendant sur des territoires appartenant à des Etats différents. A l'intérieur même du Zaïre, l'organisation des circonscriptions administratives n'a jamais tenu compte de cette

.../...

(1) Profils du Zaïre - Kinshala : Présidence de la république, (s.d.), p. 66.

réalité sauf là où celle-ci s'est brutalement imposée après l'indépendance (1).

Grâce à leur large utilisation dans l'enseignement et dans la prédication missionnaire, quatre langues ont fini par s'imposer sur l'échiquier national. Ainsi le tshiluba, un des multiples parlars luba, véhicule de cette civilisation que connut l'empire de ce nom au 16^{ème} siècle jusqu'au 19^{ème} siècle. Le swahili, langue de l'Est de l'Afrique, importée par les esclavagistes arabes. Il est resté vivant dans les territoires de Kasongo, de Kisangani ainsi qu'à l'Est et dans le Nord-Est du Zaïre, partout où les Arabes avaient fondé des points d'achat et de vente d'esclaves. Le Kikongo, ancien parler du royaume Kongo (15^{ème} - 16^{ème} siècle). Le lingala, apparenté au parler mongo, traduit par son expression saccadée l'humeur belliqueuse et guerrière de cette ethnie.

A ces quatre langues nationales s'est ajouté le français qui jouit du privilège d'être la langue officielle du Zaïre. Pendant combien de temps le restera-t-il ? Tant que durera la rivalité entre les quatre langues du pays et tant que le petit nombre de l'élite qui le parle y trouvera le seul moyen d'accéder à la culture. Notre vœu est que cette élite soit une vraie élite et comprenne que toutes les langues s'équivalent et que toutes, pour peu qu'on les cultive par l'usage, arrivent à exprimer les conquêtes de l'homme dans tous les domaines du savoir (2).

Quatre langues nationales dans un pays quatre fois plus grand que la France, ce n'est pas trop ; d'autant plus que la centralisation du pouvoir au Zaïre relève du nouveau régime et qu'avant lui, la constitution allait dans un sens nettement fédéral.

.../...

(1) Il s'agit de l'éclatement en 1960, de l'ancienne région du Kasai en Sud-Kasai et en Kasai-occidental. Cet éclatement avait pour origine les luttes tribales. La création de la région du Bas-Zaïre est, elle aussi, une contrainte de la réalité ethnique.

(2) Lire à ce propos : "L'Afrique et l'avenir de ses langues" par Cheikh Anta Diop, Maurice Houis, Pierre Maes dans La Nouvelle critique (93), 1976. Ces auteurs affirment que c'est par racisme que les grandes langues dite internationales sont présentées comme supérieures à celles d'Afrique.

Vouloir que la grande majorité de la population zaïroise accède à la culture c'est vouloir cultiver ses langues dans tous les secteurs de l'activité nationale et supprimer, de ce fait, la primauté accordée au français. Il faudrait que l'élite comprenne qu'il y a quatre cent ans, le français se trouvait dans la même situation que nos langues et que son évolution est due à ceux-là qui, comme Ronsard et Dubellay, avaient compris qu'il fallait l'affranchir de l'oppression et du mépris de la latinité.

Nous considérons, dès lors, comme une inconséquence inadmissible le fait que le Président de la République ait proclamé en 1963 que le français était la langue de l'enseignement primaire et que le recours aux quatre langues du pays était réglementé, en cas de nécessité, par le programme national (1). A son tour, le programme national justifie cette prise de position de la manière suivante : "le français n'est pas la langue maternelle de l'enfant congolais ; l'étude de cette langue doit être considérée comme un moyen d'accès à la culture, un instrument de culture (...).

C'est avant tout la vie qui stimule la pensée dont la langue doit être l'expression. Pour alimenter la pensée de l'enfant, assurer son développement parallèle du langage, l'école doit associer étroitement l'enseignement du français à la vie des écoliers" (2).

Il nous paraît inutile de souligner la contradiction que comporte ce commentaire. Si, en effet, le français n'est pas la langue maternelle de l'enfant congolais il serait plus sage de recourir aux langues qu'il connaît le mieux

.../...

(1) Il s'agit de l'article 3 de l'ordonnance concernant l'unification des structures et des programmes de l'enseignement primaire. Cet article est cité dans le programme national de l'enseignement primaire, 1973, p. 7. Lire à ce propos : GUDIJIGA - GIKAPA. L'éducation en français à l'école primaire dans congo-afrique, (51), 1971, 25-33

(2) Programme national de l'enseignement, 1963, p. 41, cité par GUDIJIGA - GIKAPA, op. cit. p. 25.

pour lui transmettre les connaissances de base. Autrement, il se dresse sur le chemin du savoir deux écueils pour l'enfant : la difficulté qu'il y a de posséder une langue étrangère et celle qui résulte de l'assimilation des connaissances qu'on veut lui présenter.

Cette double difficulté, comme on peut le prévoir, ne peut avoir qu'une seule conséquence : rendre plus nombreux encore le nombre d'échecs dès l'école primaire, et, au lieu d'être un moyen de culture il se trouve que le français dessert cette cause. La difficulté qu'il y a de recruter sur place des instituteurs parlant parfaitement le français pour pouvoir l'enseigner aux enfants s'ajoute aux deux précédentes pour rendre ce programme fort peu réaliste et marginal. Enfin, les enquêtes effectuées dans ce domaine ont prouvé que de trois mille mots français nécessaires pour l'assimilation d'un minimum de connaissances, le jeune zaïrois ne maîtrise pas la moitié.

Dès lors quand on ne maîtrise pas la langue, comment maîtriser la pensée ? (1)

CONCLUSION

Il est dommage que le français, langue d'une petite minorité de la population soit une langue officielle et une langue prioritaire de l'enseignement et que les langues nationales, véhicules de la pensée pour la majorité de la population soient abandonnées à elles-mêmes.

Ce fait est d'autant plus regrettable qu'on sait qu'à l'époque coloniale les missions et l'Etat ont accordé à nos langues une audience de plus en plus croissante dans leurs publications (2).

.../...

(1) GUDIJIGA - GIKAPA, op. cit., p. 29.

(2) VAN BOL (Jean-Marie) : La presse quotidienne au Congo Belge. - Bruxelles : La Pensée catholique, 1959, PP I4-I5. L'auteur donne la situation des publications périodiques missionnaires au Congo en 1958 : 69 pour les catholiques et 30 pour les protestants. Il conclut : "la contribution culturelle des missions dans le domaine de la presse est remarquable" - p. 19 "dans leurs publications, ils accordaient une place importante et dans certains cas totale à leur public noir" (ibidem).

Aujourd'hui cette effort n'a pas été poursuivi, bien plus, il s'est vu freiné et, en bien des cas, supprimé (1).

C'est ainsi que pendant des années encore, la promotion de la lecture publique au Zaïre risque de demeurer un problème plus facile à concevoir qu'à résoudre.

Faute de lecture, la grande masse de la population zaïroise dont le niveau ne dépasse pas celui de l'école élémentaire, finit par en perdre le goût et substituer à celui-ci d'autres appétits.

(1) - Lire l'arrêté n° 04/Cab/don/00I/73 signé par le Commissaire d'Etat à l'Orientation Nationale (ex-département de l'Information) le citoyen Sakombi Inongo. Cité par F.J. Leroy dans son article sur le répertoire des périodiques en cours de publication au Zaïre en 1974 dans Les cahiers du CEDAF, (8), 1974, 32. L'article 2e de cet arrêté comporte la liste de périodiques qui sont suspendus.

- On pourra lire aussi avec intérêt l'ouvrage de CALVET (Louis-Jean).
 - Linguistique et colonialisme - Paris : Payot, 1974 - p. 216 ;
 - Chap. XI : Le Français en Afrique.

I.2 . La naissance des bibliothèques coloniales : faits et circonstances

I.2.1 Dans la métropole.

C'est dans la métropole qu'une bibliothèque coloniale vit en premier lieu le jour.

L'idée de sa constitution revient à Léopold II alors Duc de Brabant, hanté par le rêve d'expansion territoriale. C'est en vue d'asseoir, ce rêve sur des assises solides qu'il voulut se constituer une bibliothèque qui, selon ses mots : "lui servirait d'arsenal" (...) pour écraser l'ennemi : les avocats de la petite Belgique" (1).

Aussitôt conçue et réalisée, cette documentation de base allait déjà être exploitée par des experts internationaux que Léopold II, onze ans après son intronisation, aura réussi à réunir le 12 Septembre 1876 à la Conférence Géographique de Bruxelles (2). De cette conférence naquit, l'A.I.C. par laquelle Léopold II se procurera un territoire en Afrique mettant ainsi à profit les célèbres découvertes de Stanley (3)

.../...

(1) Extrait d'une lettre à Brialmont en 1861, tiré de "Mémoires du Général Brialmont dans Brialmont, par Paul CROKAERT, Bruxelles 1925, p. 409 et 418. Cité par PERIER (G.D.) - L'évolution des bibliothèques coloniales belges, dans Revue internationale des Sciences administratives - Bruxelles, (2), 1935, 222 - 223.

(2) PERIER (Gaston-Denis) - op. cit. - p. 223

(3) L'achat de ces terres qui allaient constituer le territoire colonial se fit en procurant aux autorités ethniques du sel, des pagnes ou des fusils à silex ou à cartouches.
L'AIA fut fondée en 1877.

Véritable arsenal dans les mains de Léopold II et de ses collaborateurs coloniaux, cette bibliothèque leur servit à toute occasion à "trouver dans l'histoire tout ce qui était de nature à démontrer la justice de leur politique et la fausseté des avocats de la Petite Belgique" (1). Elle fut utile à Léopold II pour la défense de ses ambitions coloniales à la Conférence de Berlin. On sait comment celle-ci entérina les vues de ce fin monarque sur la fondation de l'E.I.C.

En 1908, ce fonds passa au ministère des colonies. Depuis l'indépendance du Congo, il constitue un service géré par le Ministère belge des affaires étrangères sous la dénomination de bibliothèque africaine.

I.2.2. Dans la colonie

I.2.2.1. Avant 1914

a) Bibliothèques pour coloniaux

Leur création se fit rapidement du fait de la nécessité qu'il y avait de documenter les fonctionnaires coloniaux.

L'envoi des livres au Congo avec mention "bibliothèque" remonte à 1886 selon les traces que nous en a laissés la correspondance à l'adresse de M. Hubert Van Neuss, Administrateur Général du département des Finances de l'E.I.C. à Bruxelles (2).

.../...

(1) MARTELLI (Georges) - De Léopold II à Lumumba - Paris : France - Empire, 1964 - p; 29

(2) PERIER (Gaston-Denis) - op. cit. p. 230

Le cadre général du gouvernement de l'E.I.C. se présentait comme suit. A la tête, Léopold II, Roi-souverain. Il était secondé dans la métropole par trois administrateurs généraux. Aux débuts de l'E.I.C. ces administrateurs furent : le Colonel Strauch, au Département des Affaires intérieures ; M. Van Eetvelde, aux Affaires étrangères et Van Neuss aux Finances. Au Congo, le Colonel de Winton, l'anglais qui avait remplacé Stanley jouait le rôle de Commissaire Général.

Dès 1888, l'implantation des bibliothèques n'offre plus de doute. En effet, l'Administrateur Général du Département de l'Intérieur demande que soit tenu un catalogue général des livres conservés à Boma dans la bibliothèque centrale et dans les différents districts (1).

Il ne s'agit ici, toutefois, que des bibliothèques administratives destinées aux seuls agents de l'Etat.

En 1898, Charles Buls, Maire de Bruxelles, emporte de son voyage au Congo le souvenir douloureux de l'isolement dans lequel vivaient ses compatriotes au Congo. "Il manque dans toutes les stations, dit-il, un poste où les colons puissent se rendre pour causer, lire les journaux ou des livres instructifs" (2).

Dès son retour en Belgique, Buls fonda sans délai l'"oeuvre des bibliothèques congolais" destinée à sensibiliser l'opinion et à recruter des fonds par le canal de ses comités de propagande établis dans les grandes villes belges (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Mons, Tournai et Namur). Grâce à cette oeuvre, les bibliothèques de l'Etat ouvrirent leurs portes à un plus grand public. En 1905, l'année où elle s'effrita faute de ressources, elle avait approvisionné de 150 à 200 volumes plus de cent postes au Congo (3).

A partir de ce moment, des faits nouveaux apparaissent sur l'échiquier colonial. Les femmes blanches commencent à franchir les tropiques grâce à l'insistance des missionnaires appelés à siéger au Conseil colonial. Leur pénétration n'est encore que très timide. Mais déjà, au Congrès international d'expansion économique tenu à Mons du 24 au 28 Septembre 1905, on en parle et les bienfaits de la présence des femmes blanches dans la colonie sont soulignés. Y est soulignée également l'importance qu'il y avait de faire pour elles un bon choix d'imprimés (4).

.../...

(1) PERIER (Gaston-Denis) - op. cit. - p. 230

(2) BULS (Charles) - Croquis congolais. - Bruxelles : Balat, 1900. - p. 22

(3) DEPASSE (Charles). - Les bibliothèques publiques au Congo, dans Zaire, Mars 1948, p. 277.

(4) Congrès international d'expansion économique (Rapports). Section V : Expansion civilisatrice vers les pays neufs. - Bruxelles : Hayez, 1905.

Un autre fait. En 1906 sont créées les trois grandes sociétés qui conditionnent la vie économique du Congo., notamment la B.C.K., La Forminière et l'Union Minière du Haut Katanga (1). Ces sociétés entraînèrent la naissance de nombreuses filiales et furent ainsi à la base de la formation des grandes agglomérations.

Sur le plan des bibliothèques, une législation est entreprise pour répondre à ce cadre de vie nouveau où le personnel de l'Etat est de plus en plus minoritaire. En 1910, en effet, les bibliothèques administratives furent instituées par l'arrêté ministériel du 29 Juillet. Tout en les destinant aux fonctionnaires de l'Etat, l'arrêté comportait une clause qui leur conférerait un certain caractère public; ainsi la faculté d'en user fut également concédé aux établissements commerciaux et industriels, aux missionnaires tant catholiques que protestants (2).

b) Bibliothèques pour les noirs.

A cette époque, le noir n'est pas encore un homme à part entière. On ne lui reconnaît pas beaucoup de droit à la culture. Son appartenance au genre humain sera autant le fruit de ses conquêtes que de ceux d'autres peuples qui auront lutté à ses côtés.

On peut noter à ce sujet que si le voyage de Charles Buls au Congo avait été de quelque profit pour ses compatriotes belges de la colonie, pour les noirs, il a été fort peu constructif.

.../...

- (1) - l'Union Minière du Haut Katanga (U.M.H.K.) est devenue GECAMINES (Générales des Carrières et des Mines).
- B.C.K. est devenue S.N.C.Z. (Société Nationale de Chemins de Fer au Zaïre).
- La Forminière tout en gardant son appellation est surtout connue sous celle de MIBA (Société Minière de Bakwanga).

(2) DEPASSE (Charles). - op. cit. - p. 277.

"Que doit-on penser des nègres, qu'en peut-on espérer ? (...). Le nègre (...) se trouve dans l'ordre moral et intellectuel à une place intermédiaire entre l'animal le plus intelligent et l'homme blanc (...). Si le noir est un instrument indispensable à l'exploitation de l'Afrique, il faut en user et non en abuser, sinon l'instrument disparaîtra et l'exploitant pâtira de son imprévoyance (...). Il n'y a donc pas de meilleur régime pour notre colonie que le despotisme intelligent du Souverain de l'Etat Indépendant." (1).

Ces propos démentiels furent tenus par cet homme dans ses conférences à travers son pays. "Espérer, transformer un nègre (...) par la loi, l'armée et les missions c'est là une utopie, on peut tout au plus en faire un serviteur mieux adapté à nos besoins que le sauvage, conclut l'orateur belge.

L'attitude des missionnaires catholiques belges de cette époque n'est pas plus noble à l'égard des noirs. Les noirs constituent la descendance de Cham. Leur nature est fruste et brutale, leur intelligence manque d'ouverture ... (2).

Rares sont, à cette époque, les missionnaires qui prirent la défense du noir contre ces jugements dans lesquels ils décelèrent ce qu'ils ont appelé "l'orgueil inné du blanc" se doublant parfois d'un "orgueil blessé" par la résistance du noir à ses ordres (3).

.../...

(1) BULS (Charles). - op. cit. - p. 219-220

(2) PIROTTE (Jean) - Périodiques missionnaires belges d'expression française reflète de cinquante années d'évolution d'une mentalité 1889-1940. - Louvain : Publications universitaires, 1973. - P.P. 154-178

(3) PIROTTE (Jean. - op. cit. p; 159.

L'auteur cite le Père Garmyn, missionnaire de Scheut, fondateur de la mission de Merope au Kasai où il partit en 1892. Rentré en Belgique en 1903, il se retira à l'abbaye cistercienne de West-Vleteren, où il mourut en 1926.

c) Enseignement du noir, condition de son acculturation.

Le contexte si pauvre dans lequel le colonial blanc avait trouvé l'homme noir explique le mépris de celui-là pour celui-ci. Cependant cela n'empêcha pas qu'un travail positif fût entrepris.

Sur le plan de l'enseignement, l'Etat, dès l'aube de la colonisation, s'en était remis aux missionnaires qui formèrent pour lui le personnel tant pour l'administration que pour l'armée. Cette formation, les missionnaires l'avaient entreprises d'une double façon.

Certains, tels les Pères Jésuites, dans le Kwango, avaient eu recours à la méthode dite de "fermes-chapelles".

Elle consistait à rassembler, autour d'un catéchiste dans un village chrétien, des jeunes rachetés de leurs anciens maîtres et devenus propriété de la mission (1). Celle-ci les faisait travailler à son profit dans les champs. Destinés au baptême, ces jeunes gens recevaient, en même temps que l'instruction religieuse, les premiers éléments de l'écriture et de la lecture. La chapelle construite au centre du village servait à la fois de lieu de culte et de l'enseignement.

Au Kasai et partout au Congo où s'étaient implantés les missionnaires de Scheut, était en application la méthode dite de "école-chapelle". Elle se caractérise par le fait que le catéchiste, cette fois, est placé au centre du village traditionnel.

Les jeunes destinés au baptême recevaient dans la chapelle du village en même temps que l'enseignement religieux, celui de l'écriture et de la lecture (2).

.../...

(1) Ces jeunes vivaient ainsi à l'écart de leurs villages traditionnels.

L'argent qui servait à leur rachat provenait des dons que les chrétiens d'Europe faisaient aux missions à cet effet. Aussi le jeune esclave une fois baptisé recevait-il le prénom de celui qui avait contribué à son rachat.

(2) PIROTTE (Jean). - op. cit. - P.P. 5-6.

Cependant les principaux centres d'alphabétisation se situaient aux "postes de mission" ou résidences principales des missionnaires. Ces postes comportaient une grande église, des ateliers de toutes sortes ainsi qu'un établissement scolaire. La population de la mission était principalement constituée d'esclaves rachetés, reçus en don ou venus spontanément se mettre sous sa protection. Au Kasai, tout spécialement, les premiers éléments qui furent alphabétisés sont issus de cette classe sociale. Les missions comme celles de Mikalay, de Tshilundu, de Bukonde et de Tielén Saint Jacques ont joué un rôle important dans l'alphabétisation du Kasai d'abord et du Katanga ensuite.

Malgré que de 1904 à 1914, les missionnaires, en général, et les Pères Jésuites, en particulier, aient été pris en partie par le parlement belge au sujet de leur méthode d'évangélisation (1), l'oeuvre missionnaire n'arrêta pas de progresser ; de sorte qu'avant la première guerre mondiale, l'éventail de congrégations missionnaires oeuvrant au Congo était complet, à savoir, une vingtaine de congrégations religieuses masculines et féminines auxquelles il faut ajouter les diverses confessions protestantes (2).

.../...

(1) IDEM - p. 8 et 70 : Notes

(2) Les congrégations missionnaires qui assurèrent l'enseignement au Congo :

1885 : Les Pères Blancs à Mpala : sur la rive ouest du lac Tanganika.

1888-1893 : Les Pères de Scheut au Bas-Congo et au Kasai.

1895 : Les Trappistes de Wesmalle à l'Equateur.

1897 : Les Prêtres du Sacré-Coeur à Stanleyville (Kisangani)

1898 : Les prémontrés de Tongerlo dans l'Uélé

1899 : Les Rédemptoristes remplacent à Matadi les Prêtres diocésains de Gand au Congo depuis 1891.

1907 : Les Spiritains belges à Kongolo.

1910 : Les Pères Bénédictins de Saint-André (Bruges) à Lubumbashi.

1911 : Les Dominicains dans l'Uélé.

1911 : Les Salésiens à Kafubu (Shaba)

Les congrégations missionnaires masculines et féminines de pieux laïcs :

1893 : Les Soeurs de la Charité au Bas-Congo, au Kasai et plus tard au Katanga (Shaba).

Le 26 Mai 1906 constitue une date importante dans l'histoire de l'enseignement élémentaire au Congo. A cette date, en effet, fut conclu entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo un accord qui engageait l'Etat à fournir aux missions à titre gracieux, des terres à charge pour celles-ci de créer des écoles primaires dans leurs stations (1).

C'est le point de départ de l'enseignement programmé. C'est à partir de ce moment que le Congo pays des traditions orales va progressivement pénétrer dans les arcanes de l'écrit.

.../...

- 1896 : Les Soeurs Blanches sur la rive Ouest du Tanganika.
- 1896 : Les Franciscaines missionnaires de Marie à Stanleyville.
- 1911 : Les Filles de la Croix de Liège au Katanga septentrional.
- 1909 : Les Frères des écoles chrétiennes au Bas-Congo.
- 1910 : Les Frères de la Charité de Gand au Kasai.
- 1911 : Les Frères Maristes à Kisangani.

(1) Sur l'enseignement dans l'E.I.C. , lire : WAGNER (Christine) - L'enseignement dans l'Etat Indépendant du Congo et le Congo Belge. Objectifs et réalisations (1890-1918). (Mémoire de licence en histoire, Louvain 1967).

I. 2.2.2. L'entre-deux guerres.

La grande guerre n'avait pas affecté la colonie belge dans son évolution. Le Congo des années 1925 à 1930 commençait déjà à séduire ses visiteurs par le confort dans lequel commençait à vivre la population blanche et par le niveau de formation intellectuelle et technique d'un certain nombre de noirs (1).

Ce bien-être se traduisit concrètement sur le plan culturel par la création en 1925 de la première bibliothèque publique à Léopoldville. L'initiative de cette bibliothèque pour blancs revient au Comité urbain (2).

L'Etat, de son côté, sentit le besoin d'adapter ses bibliothèques à cette évolution nouvelle de la société coloniale. Aussi l'arrêté ministériel du 29 Mai 1931 vint-il abroger celui du 29 Juillet 1910 et autoriser le Gouverneur Général à créer des bibliothèques publiques. L'Ordonnance n° 48/SG du 20 Avril 1932 émanant du Gouvernement Général créa et organisa ces bibliothèques dans les chefs-lieux des provinces et des districts, dans les territoires, partout où l'importance de la population européenne l'exigeait (3).

Pour les noirs, rien n'est encore prévu.

En 1935, Périer écrit ce qui suit à leur propos : "Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Puisqu'on encourage, par exemple, l'instruction des natifs selon nos méthodes, ne devons-nous pas bientôt leur faciliter l'accès de nos bibliothèques ou organiser à leur profit un service de lecture populaire dans le genre "du bureau voor volkslectuur" des Indes ou des bibliothèques arabes d'Algérie ? C'est une question qu'il faudra résoudre à brève échéance (...).

.../...

(1) MARTELLI (Georges) - op. cit. pp. 268 et 270

(2) DEPASSE (Charles) - op. cit. p. 277

(3) PERIER (Gaston-Denis) - op. cit. - p. 233

"Mais en attendant, songeons à nos compatriotes qui peinent sous le soleil brûlant d'Afrique, l'esprit orienté vers la mère-patrie, dont ils attendent toujours impatiemment des nouvelles. Ce sont eux qu'il faut alimenter avant tout d'ouvrages, de revues et de journaux belges (...) (1).

Selon Dépasse, il a existé avant 1940, 23 bibliothèques publiques pour les blancs et 15 pour les noirs. Compte tenu de ce qui vient d'être dit par Périer, ces bibliothèques pour noirs ont dû être créées entre 1935 et 1940, c'est à dire dans un espace de quatre ans. Ce qui laisse supposer qu'elles se réduisaient aux petits dépôts de livres dans des locaux préexistants et sans doute inappropriés.

En un mot, il existait au cours de cette période des bibliothèques administratives destinées aux fonctionnaires et les bibliothèques publiques. A côté d'elles se développaient parallèlement les bibliothèques privées appartenant aux grandes sociétés, aux écoles et aux différentes confessions religieuses tant protestantes que catholiques. Ces dernières, à savoir, les bibliothèques confessionnelles tenaient leurs portes ouvertes tant aux noirs qu'aux blancs (2).

Les bâtiments sous l'abri desquels se trouvaient les bibliothèques publiques étaient inadéquats, les bibliothécaires, mal payés. Les subventions de l'Etat faisaient souvent défaut de sorte que ces bibliothèques n'avaient d'autres ressources financières que les cotisations des lecteurs dont le taux oscillaient entre 15 et 100 francs payés annuellement ou proportionnellement aux ouvrages empruntés.(3).

.../...

(1) PERIER (Gaston-Denis) - op. cit. - p. 237.

(2) DEPASSE (Charles) - op. cit. - p. 279

(3) PERIER (Gaston-Denis) - op. cit. - p. 234.

I. 2.2.3. De 1945 à 1960

a) Période la plus florissante de la colonie.

Pour ne parler que de la scolarisation, elle atteint en 1958 - à 1959, 406 000 élèves inscrits à l'école primaire, soit 97 % de tous les enfants capables de suivre l'école. Le Congo venait alors en tête de tous les pays de l'Afrique noire, colonies françaises ou anglaises (1).

Dans son rapport sur les bibliothèques coloniales, Dépasse décrit à son tour, le niveau social atteint par les noirs en 1948 :

"Le fait qu'il y a parmi la population indigène des auxiliaires médicaux, des clercs, des instituteurs, des prêtres ; le fait que nous pouvons voir dans les bureaux de Léopoldville des sténo-dactylos indigènes prendre et écrire sans faute des lettres et des rapports ; le fait qu'il y a des journalistes indigènes, des littérateurs indigènes, des artistes indigènes, ne nous autorisent pas à généraliser. Mais ils prouvent que le noir est parfaitement éduicable et que se poursuit admirablement, au Congo, notre tâche civilisatrice.

"C'est bien ce qu'affirment tous nos coloniaux. Qu'ils soient des conservateurs ou des progressistes, ce qui émerge de toutes leurs confidences, c'est l'opinion que l'indigène est au début d'une évolution qu'il faut diriger (...)" (2).

Cette évolution nouvelle de la société noire ne manque pas d'avoir de l'influence sur le développement de la lecture publique. Le 5 Juillet 1946, l'Ordonnance n° 192/S.G. émanant du Gouvernement Général concéda aux Gouverneurs des provinces le pouvoir de créer des bibliothèques pour "indigènes" dans les localités de leur choix.

.../...

(1) MARTELLI (Georges). - op. cit. - p. 283

(2) DEPASSE (Charles). - op. cit. - p. 295

Le 29 Février 1948, une seconde ordonnance n° 93/79 de la même provenance vint définir le mode d'administration et de gestion des ces bibliothèques (1).

b) Comment et que lisent les noirs.

Au moment où nous voyons les bibliothèques publiques leur ouvrir les portes, il est tout normal que nous cherchions à savoir qui des noirs lisaient, comment, où et que lisaient-ils ?

a) Qui lisaient ?

On distinguait à cette époque plusieurs couches dans la population colonisée du Congo : la masse restée primitive, les évoluants et les évolués. Dans cette dernière couche on distinguait en plus les plus évolués.

La classe des évolués est la seule qui fut considérée comme ayant atteint un certain niveau de développement intellectuel, moral et social suffisant.

Trois critères déterminaient l'appartenance à cette classe :

- le degré d'instruction : déterminé par le certificat d'étude ou le diplôme. Aussi les plus évolués étaient-ils ceux qui avaient fait les études supérieures de Théologie, philosophie, assistants médicaux ou des études moyennes (Humanités, Ecoles Moyennes, Normales, Professionnelles). Les moins évolués étaient ceux qui n'avaient fait que l'école primaire.

.../...

(1) VRANCX (René-Louis). - Librairies in the Democratic Republic of Congo in Encyclopedia of library and information science. - New-York, (5), (1971), 610.

- L'échelon professionnel ou catégorie sous laquelle on est classé comme fonctionnaire ou comme ouvrier qualifié, ce classement tenant compte des connaissances techniques et de l'instruction générale.

- Le degré de moralité : déterminé par le fait d'avoir un casier judiciaire honorable.

Comme toute classe sociale privilégiée se veut close et repliée sur elle-même, on en arriva à introduire le critère de salaire. Ne pouvait faire partie de cette classe celui qui gagnait moins de 1000F, ce qui était une somme considérable à l'époque (1).

Ne lisait donc à l'époque que l'évolué . La lecture publique était instituée pour lui, l'élève trouvant sa lecture dans les bibliothèques scolaires.

b) Où lisaient-ils ?

Les évolués soutenus par l'administration organisaient eux-mêmes des cercles, connus sous le nom de "cercles d'évolués". La possession d'une carte de membre était requise pour y être reçu. C'est dans ces cercles que l'Etat organisa la lecture publique. Le fonds abrité par ces cercles n'était pas important : il oscillait entre 150 à 500 volumes chacun (2).

c) Que lisaient-ils ?

Renée Fontainasqui eut l'occasion d'assister à un arrivage de livres dans un cercle des évolués à Elisabethville note ce qui suit.

.../...

- (1) FONTAINAS (Renée) - La lecture publique au Congo Belge (comment et ce que lisent les 'évolués'), dans revue coloniale Belge, Bruxelles, (1), 1947, 333 .
 - (2) FONTAINAS (Renée) - op. cit. p. 332 : parle d'un cercle des clercs (=évolués) qui était en possession de quelques 150 beaux volumes ; et à la p. 233 : elle cite un autre cercle des évolués qui disposait d'un lot de 418 ouvrages.
- DOMONT (J.M. - La lecture au Congo Belge - dans Manuels de PARIS : UNESCO 1955, P. 81 : parle de 80 000 Volumes pour 194 bibliothèques publiques soit une moyenne de 400 volumes par bibliothèque.

"Un lot de 418 ouvrages venait d'arriver de Belgique. Visiblement le choix de ces livres avait été fait sans aucune compétence de la question de la lecture pour indigènes. La plupart d'entre eux n'auraient pu satisfaire que des intellectuels européens avertis. Au premier rang figurait "La princesse de Clèves" de Mme De La Fayette, un choix de poésies de la Comtesse de Noailles et de Paul Verlaine. La prose était représentée par des oeuvres de Bainville, Duhamel, Mauriac, Giono, Giraudoux, Flaubert, Claudel, et Pascal, tous ^{auteurs absolument hors du portée de nos noirs} les plus évolués. Des romans policiers, les "Arsène Lupin" de Maurice Leblanc et des romans de Simenon venaient compléter le lot..." (1).

Tandis qu'en parcourant la liste des ouvrages demandés par les évolués eux-mêmes, Renée Fontainas constate que leur choix porte sur les manuels pratiques des Sciences (comme la Zoologie, la Botanique, la Médecine), d'Algèbre, de géométrie, d'arithmétique et de sténographie. Ce choix se porte également sur les traités de religion et de morale chrétienne, les cours de droit coutumier et congolais, les livres d'histoires et de biographies d'hommes célèbres, les vies de saints, des récits de voyage, de chasse et de sports. Sur les livres de géographie, de mécanique auto et avion, les dictionnaires langues nationales - français, le manuel du Parfait Secrétaire, de la Parfaite Ménagère, de l'Infirmière et des premiers soins aux blessés, sur le savoir vivre, le code congolais et le droit du Congo Belge, la comptabilité commerciale, etc...(2).

d) Comment lisaient-ils ?

Le choix des livres étant souvent fait en Belgique et sans eux, les évolués se buttaient à la difficulté de compréhension des textes reflétant un contexte intellectuel et social différents du contexte dans lequel ils vivaient.

.../...

(1) FONTAINAS (Renée) - op. cit. p. 333

(2) FONTAINAS (Renée) - op. cit. - p. 333

Ce qui n'a pas manqué de conduire à une certaine apathie pour la lecture.

Domont, Chef du bureau de l'information pour indigènes au Congo Belge, note en effet, que le "congolais lisait extrêmement peu". Il avance qu'en 1951, les 194 bibliothèques publiques créées pour lui comprenant quelque 80 000 volumes ont compté 5 659 abonnés. Cependant peu furent des lecteurs assidus, la moyenne des livres lus étant inférieure à un livre par trimestre et par abonné (1).

A quoi cela peut-il tenir ? N'est-ce pas au fait que ces personnes qui venaient à peine d'apprendre à lire ne parvenaient que très difficilement à trouver des ouvrages de lecture suffisamment intéressants et d'un niveau correspondant à leurs capacités ?

e) Suggestions et projets.

Avant d'enseigner les mathématiques à John que faut-il d'abord connaître, John ? ou les mathématiques ? Les anglais répondent qu'il faut d'abord connaître John. En conséquence, avant de passer aux suggestions sur ce qui doit constituer la lecture publique pour les noirs du Congo, il faudrait d'abord nous efforcer de connaître quels pourraient être ses goûts et ses tendances en ce domaine.

C'est pourquoi, essayant de s'expliquer la raison profonde de cette apathie qu'avait le congolais pour la lecture, Domont parvint pertinemment aux constatations suivantes :

" - Le congolais n'a encore qu'une compréhension insuffisante de l'intérêt à long terme des activités culturelles : il

.../...

(1) DOMONT - op. cit. - p. 81

Mme Rees Hilary Fintoni affirme à son tour qu'en 1958, il y avait 388 bibliothèques publiques pour africains avec 183 261 ouvrages. Leur fréquentation se ramenait cependant à 0,001 de la population (cf. REES (Hilary) - Cours de bibliothéconomie, Lubumbashi : bibliothèque des Sciences sociales, 1975 - Cours III - p. 2) (Polycopie)

attend de ses efforts une récompense matérielle immédiate que la lecture lui procure rarement.

"- La lecture ne constitue pas un délassement, car elle exige encore trop d'efforts de sa part ; de plus, il n'éprouve pas cette curiosité intellectuelle qui pousse à l'investigation dans le savoir humain.

"- Le congolais lettré se sent déjà suffisamment supérieur aux autres membres de son milieu coutumier pour ne pas éprouver le besoin de se perfectionner ; d'autre part, ses contacts avec l'élément européen ne sont pas assez suivis pour qu'il ressente la nécessité de s'élever au niveau culturel de ce dernier.

"- La vie de famille africaine, fondée sur des relations sociales fort étroites, occupe la grande majorité des loisirs du lettré congolais et ne lui laisse guère le temps de se consacrer à la lecture.

"- Le complexe philosophique des bantous ne s'appuie pas sur des bases positives ; il en résulte un manque de curiosité intellectuelle"(1)

Etant donné ces constatations, comment arriver néanmoins à instaurer les habitudes de la lecture parmi la population ?

Les suggestions émises à cette époque par ceux-là mêmes que le devoir obligeait à s'intéresser à ce problème sont de deux ordres :

- sur le plan social :

Domont propose qu'au lieu d'envisager la formation d'une élite, le gouvernement oriente ses efforts à l'éducation populaire progressive. Le gouvernement devra en outre mettre tout en oeuvre pour que les congolais atteignent une stabilité économique et sociale (propriété foncière, classes moyennes, paysannat, caisses d'épargne). En effet, une fois le plan matériel assuré, l'esprit ainsi libéré pourra s'orienter davantage vers des

.../...

(1) DOMONT (Jean-Marie) - op. cit. p. 81_82

activités culturelles. Dumont propose, enfin que soit réalisée une communauté multiraciale belgo-congolaise dépouillée de tous préjugés. Il y voit un stimulant pour la curiosité intellectuelle chez les noirs, l'influence de la civilisation occidentale pouvant imprégner chaque jour davantage la mentalité congolaise (1).

- Sur le plan de l'édition.

Etant donné la connaissance insuffisante de la langue française liée à une culture et décrivant des situations souvent étrangères au milieu africain, Domont propose que le gouvernement mette tout en oeuvre pour encourager les congolais à présenter eux-mêmes leur milieu et leurs besoins.

Ce fut le but qui conduisit à la création de "La voix du Congolais", revue mensuelle, une des plus lues de l'époque par l'élite congolaise, et entièrement conçue et dirigée par elle.

Domont suggère ensuite que tous ceux qui s'occupent de l'édition pour congolais s'inspire de l'exemple donné par son Bureau qui ne se contente pas d'éditer en français l'illustré "Nos images", mais s'emploie en outre de le faire paraître dans une langue locale : le lingala, le kikongo, le tshiluba ou le swahili. Il propose, enfin, concernant la présentation du texte qu'elle soit soignée, ne dépasse pas 10 à 12 pages au maximum et que la forme des caractères soit simple et bien encrée pour faciliter la lecture (2).

Dépasse s'est aussi préoccupé de ce problème de l'édition des livres pour congolais. Ses propositions vont dans le même sens que celles du Domont et les complètent parfois.

.../...

(1) DOMONT (Jean-Marie- - op. cit. - P. 81-82

(2) DOMONT (Jean-Marie) - op. cit. - p; 82-83

Il propose :

1) Des livres d'images sans texte à l'usage des personnes non instruites et à celle des enfants. Ces images doivent être attrayantes et enthousiasmantes. Dans ce but elles doivent être coloriées et représenter des sujets tirés du contexte africain à savoir, de la trame des conversations et des questions que se posent les noirs.

2) Des Livres d'images avec, pour chacune, un texte de quelques mots : à l'usage de ceux qui savent quelque peu déchiffrer l'écriture . Même dans ce cas, l'image doit se suffire à elle-même. Les quelques mots qui l'accompagnent de préférence, en langue nationale, ne doivent être là que pour matérialiser l'idée que doit recueillir le lecteur.

3) A l'instar des images d'Epinal : destinées au lecteur capable de retenir sur un sujet, une succession d'images et de textes explicatifs. Ces livres n'auront de l'intérêt que si les sujets avaient été bien choisis.

4) A la manière des brochures du R.P. Coméla.
Il s'agit de petites brochures éditées par la bibliothèque de l'étoile et ne dépassant pas 50 pages. Elles étaient destinées à informer le lecteur congolais dans les différents domaines du savoir que requiert son milieu. Depasse propose qu'il y ait une traduction en langue nationale de ces brochures en français pour atteindre le plus de monde possible. Il suggère qu'on tienne également compte dans leur rédaction, du rôle éducatif et de la psychologie du lecteur.

5) Pour les personnes parfaitement formées, les livres qu'abritent les bibliothèques d'Europe pourront aussi être de grand intérêt pour elles (1).

.../...

(1) DEPASSE (Charles) - op. cit. pp. 298-299

Ces suggestions faites en 1948 pour le compte du Ministère des Colonies restent encore valables aujourd'hui, rien n'ayant été fait dans ce domaine, depuis l'indépendance.

f) De certaines réalisations au sujet de la lecture publique .

Pour réaliser son programme d'édition de textes faciles pour le Congo Belge, le gouvernement colonial avait mis en branle un service de production et de distribution de lecture facile. Ce service comprenait les unités éditrices suivantes :

- Le Bureau de l'information pour indigène.
- Le Service éducatif de la Force Publique.
- Le Service de l'enseignement agricole.
- La Bibliothèque de l'Etoile.(1)

Dans tous ces services, qui ont disparu depuis l'accession du territoire à l'indépendance, s'élaborait déjà une certaine technique de l'information répondant aux critères de lecture facile destinée à la grande masse de la population congolaise.

En 1955, 65 périodiques étaient destinés spécialement à ce public (2). A la veille de l'indépendance la presse congolaise présentait le panorama suivant (3) :

N° d'ordre:	TYPE DE PUBLICATION	:Nombre en:	
		: 1957	: 1958
1	: Publications officielles	: 13	: 13
2	: Presse d'information	: 110	: 151
3	: Publications techniques	: 5	: 6
4	: Publications professionnelles	: 26	: 33
5	: Publications religieuses	:	:
	: - catholiques	: 42	: 43
	: - protestantes	: 28	: 30
6	: Publications scolaires	: 11	: 17
7	: Publications culturelles	: 20	: 22
8	: Publications diverses	: 30	: 39

.../...

(1) DOMONT (Jean-Marie) - op. cit. - p. 85

(2) IDEM - op. cit. - p. 85

(3) VAN BOL (Jean-Marie) - La presse quotidienne au Congo Belge. -
PARIS : Office Général du Livre, 1959 - p. 14

Pour les missions catholiques, il faut ajouter à 43.vingt-six autres publications classées parmi la presse d'information et parmi les publications culturelles et scolaires ce qui porte à 99 le nombre de publications religieuses en 1958, soit le tiers de la production totale.

.../...

Plus que le livre, la presse d'information a joué un grand rôle dans la formation politique de la population congolaise. Elle constituait le fonds le plus lu des cercles des évolués et incitait ses lecteurs à des échanges de vues fréquentes et profitables. Grâce à elle, et, depuis que les congolais eux-mêmes y jouaient un rôle de plus en plus prépondérant, le nationalisme congolais vit le jour. Sa croissance atteignit en peu de temps des proportions imprévisibles. Le 30 Juin 1960, les Belges furent contraints d'abandonner un pays auquel ils s'attachaient encore et pour lequel ils venaient d'échaffauder de plus beaux plans, pour l'élévation du niveau social moral et matériel des populations congolaises autochtones. La création du "Fonds du bien-être indigène" par l'arrêté du Régent, du 1er Juillet 1947 n'avait d'autre but que celui-là. Nous pensons que la lecture publique et son extension dans les milieux ruraux en auraient tiré un profit certain.

Pour clore ce chapitre, voici comment se manifestait l'effort officiel en faveur des bibliothèques publiques durant les trois premières années qui suivirent la fin de la deuxième guerre mondiale (1) :

BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES POUR BLANCS			BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES POUR AUTOCHTONE		
1946	1947	1948	1946	1947	1948
56 000 F	56 000 F	167 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 001 000 F
:	:	:	:	:	:

.../...

(1) Ce sont les seules années sur lesquelles nous avons des renseignements concernant les subsides. La période de l'entre-deux guerres fut une période de crise : les subventions furent soit suspendues soit réduites à l'extrême.

Chiffres livrés par DEPASSE - op. cit. - p. 300-301

Conclusion

Sans pouvoir constituer un domaine privilégié pour les autorités coloniales, la lecture publique n'a cependant pas échappé à leur sollicitude. Chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, elles n'ont pas manqué d'organiser une enquête en vue de lui trouver des solutions appropriées.

Nous pouvons tout simplement regretter que leurs efforts n'aient pas été poursuivis par ceux-là qui les ont remplacés et que la presque totalité de leurs réalisations, dans ce domaine, se soit tout bonnement effritée. C'est de zéro que la lecture publique devra repartir au Zaïre.

I.2.3. Dans la République du Zaïre.

I. 2.3.I Historique de la Bibliothèque Nationale de Kinshasa

La dénomination de "Bibliothèque Nationale" date de 1960 bien que l'institution remonte à l'époque coloniale.

En effet, en 1949 fut créée à Kinshasa une bibliothèque publique centrale selon la proposition qu'en avait fait Depasse dans son rapport en 1948. Dès sa création elle comporta les services suivants : les archives, la bibliothèque et la documentation (1).

A partir de 1950, elle jouit du dépôt légal pour toutes les publications gouvernementales uniquement. La Belgique n'ayant mis en honneur chez elle le dépôt qu'en 1965, elle ne pouvait pas l'introduire plus tôt dans sa colonie.

.../...

(1) REES (Hilary) - Cours de bibliothéconomie - Lubumbashi : bibliothèque des Sciences sociales, 1975 - cours III, p. 2.

En 1958, deux ans avant l'indépendance, la bibliothèque centrale publique réunissait 90 000 volumes et 1 500 titres de périodiques courants (1).

A l'indépendance nationale le 30 Juin 1960, elle devint Bibliothèque nationale tout en gardant sa structure originelle.

La grande partie de ses fonds est antérieure à l'indépendance et comporte des collections allant de 1885 à 1960. Ces fonds sont issus des institutions suivantes : Secrétariat général du gouvernement central, Fonction publique, Justice, Affaires indigènes et de la main-d'oeuvre, Finances, Travaux publics, Affaires économiques, Santé publique, Information; Terre, Mines et énergie, Education nationale, Commerce extérieur, Affaires intérieures, Travail, Affaires politiques et administratives. De nombreux documents ont été transférés en Belgique lors de l'indépendance (2) concernant les archives on trouve des catalogues sur fiches des sujets, personnes, ethnies, populations et localités dont il est question dans les archives ainsi qu'un catalogue collectif de toutes les archives administratives (3). Concernant les périodiques, ils sont dépouillés et les articles figurent aux fichiers auteurs et matières.

Quant à ses publications, on relève :

- Liste d'acquisitions de la Bibliothèque nationale
8 fascicules parus depuis 1970.
- Répertoire du dépôt légal des publications éditées au Zaïre
(1970 et 1971-1973)
- Répertoire alphabétique des collections d'ouvrages de la
Bibliothèque nationale - 1969 -

.../...

(1) REES (Hilary) - op. cit. - p. 2.

(2) CARDAN - BIL., 6 (4), 1974, 93.

(3) IBIDEM - p. 93. Les renseignements sur ces fonds proviennent de l'enquête effectuée par l'U.N.E.S.C.O. en 1970.

- Bibliographie nationale des publications zaïroises
(trimestriel, 5 fascicules, publiés depuis 1972).
- Guide du lecteur
- Bulletin d'information culturelle (1)

Concernant son personnel, nous manquons de données qui nous permettraient d'aborder les aspects quantitatif et qualitatif et d'apprécier la répartition des tâches au sein de la Bibliothèque nationale.

Extérieurement vue, la bibliothèque nationale du Zaïre se présente comme un véritable indigent qui manque de toit pour l'abriter. Elle est logée dans une vieille bâtisse lézardée qu'un haut fonctionnaire de Kinthasa n'aimerait pas habiter si cette occasion lui était offerte. Cela prouve à suffisance combien les préoccupations culturelles et scientifiques sont loin d'occuper une place honorable dans la tête de ceux qui nous gouvernent.

1.2.3.2. Problème de la lecture publique et de l'éducation au Zaïre après l'indépendance.

a) La lecture publique après l'indépendance.

La stagnation ou plutôt le recul dans ce domaine est spectaculaire.

La rébellion généralisée au Congo de 1960 à 1967 fut une des principales causes de la disparition des bibliothèques que constituaient les "cercles des évolués".

Selon l'enquête menée en 1967 par M. NKOINZALE, Directeur Général au Département de la culture et Directeur de la Bibliothèque Nationale, les bibliothèques pour blancs qui ont survécues au chaos sont au nombre de 24 et subsistent dans 24 villes.

.../...

(1) CARDAN-BIL. 6 (4), 1974, 93-94.

Ces renseignements ont été communiqués par M. LIPELE, Chef de Division des Archives et des Bibliothèques aux Archives nationales, à la rédaction de la Revue Archivum.

Depuis, plusieurs de ces bibliothèques ont été fermées faute de subsides. Celles qui fonctionnent encore se trouvent sous la tutelle du service régional respectif du Ministère de la Culture. Elles ne jouissent d'aucune source financière et vivent de leurs anciens stocks constitués, le plus souvent, de romans du vieux temps colonial et de quelques titres de périodiques de la même époque.

A Lubumbashi, la bibliothèque publique fonctionne dans un bâtiment inadéquat. Elle compte 10 000 volumes dont les 30 plus récents datent de 1968 et relèvent d'un don fait par le Centre culturel américain (1).

L'échec est donc total sur le plan culturel.

b) L'éducation nationale au Zaïre après l'indépendance.

Deux articles ont été publiés récemment sur la question : celui de Comeliau (2) et celui de Dauphin (3).

Le niveau de l'enseignement a baissé à tous les niveaux de l'enseignement national.

Les études universitaires se trouvent entravées chaque année par la baisse constante du niveau intellectuel des recrues.

L'encadrement pédagogique lui-même se dégrade du fait qu'il y a, chaque année, de plus en plus d'étudiants pour un seul professeur. Cela entraîne comme conséquence que les étudiants sont mal suivis et les travaux pratiques mal dirigés.

Le français est la langue de l'enseignement. Bon nombre de Professeurs nationaux ne la maîtrisent pas. Ce fait a aussi un impact sur le niveau d'études.

.../...

(1) REES (Hilary) - op. cit. p. 4

(2) COMELIAU (Christian) - L'Université nationale du Zaïre en 1974 : un diagnostic - dans Zaïre-Afrique, (83), 1974, 151-160.

(3) DAUPHIN (Henri) - Etre étudiant zaïrois - dans Revue française d'études politiques africaines, (120), 1975, 54-70

Quant aux professeurs étrangers, leur compétence n'est pas si évidente. Dauphin écrit à leur sujet : "on a parfois l'impression de recueillir ici les rebuts des universités européennes ; ils restent souvent à l'écart du mouvement scientifique mondial (peu ou pas de publications) et sont souvent constitués de ce que le Président Senghor définissait le 2 Mai 1974 lors de son allocution devant l'association des journalistes d'Outre-Mer, comme des jeunes gens qui viennent en Afrique noire par curiosité ou pour passer le temps de leur service militaire" (1).

Quant au matériel didactique qu'abritent les laboratoires, les ateliers mécaniques et les bibliothèques, il est souvent suranné, incomplet et inutile par manque de crédits.

Au niveau des études secondaires :

On constate la même baisse de niveau d'études. Cela est dû aux différentes causes : du fait que les Professeurs agrégés ont le même salaire que les non agrégés. En conséquence, l'agrégation n'est pas requise. Le salaire lui-même ne correspond pas au coût de la vie : 72 zaïres pour un licencié cela revenait à 720F français avant la récente dévaluation de 40 % de la monnaie zaïroise. Un régent (= personne ayant fait des études supérieures non universitaires et agrégé de l'enseignement secondaire du degré inférieur) a 45 zaïres comme salaire, soit 450F français. Ces faits joints à la carence de direction compétente dans ce genre d'établissements et au manque de constructions nouvelles alors que le nombre d'élèves ne fait qu'augmenter chaque année, ont brisé, en peu de temps tout le système de l'enseignement secondaire.

Au niveau primaire, le processus d'étranglement du système est le même.

.../..

(1) DAUPHIN (Henri) - op. cit. p. 60-61

On constate, dès lors, d'année en année un recul dans ce domaine de sorte que le Chef de l'Etat lui-même dans son discours du 30 Novembre 1973 parlait du système d'enseignement au Zaïre comme d'un "immense appareil en très mauvais état" et qu'il fallait "rechercher un enseignement nouveau pour un nouveau Zaïre". Depuis ce discours, des missions d'études ont sillonné la Chine et la Corée du Nord. Peut-être le salut nous viendra-t-il de ce côté là ! ...

Conclusion

Le marasme économique du Zaïre paralyse aujourd'hui tous les secteurs de l'activité nationale.

Pourquoi ce marasme ? Il est tout simplement le fait de la mauvaise gestion du denier public; du manque d'honnêteté morale et du sens du devoir. Ceux qui ont le gouvernement doivent d'abord comprendre que leur devoir est de gouverner pour le plus grand bien du plus grand nombre. C'est parce que cette vérité n'est pas encore comprise que les indépendances en Afrique ne sont pas encore une réelle libération.

D E U X I E M E P A R T I E

2 - Les bibliothèques universitaires : le cas de la bibliothèque facultaire des sciences sociales.

2.I. Généralités

Deux universités avaient été fondées pendant la période coloniale. Ce sont : l'Université de Lovanium, à Kinshasa, d'obédience catholique, fondée en 1954 et fonctionnant sous la tutelle scientifique de l'Université catholique de Louvain. La deuxième : l'Université Officielle du Congo, université d'Etat, fondée à Lubumbashi en 1956 et placée sous le contrôle scientifique des universités d'Etat Belge. La troisième création vient après l'indépendance : il s'agit de l'Université Libre du Congo, d'inspiration protestante, fondée à Kisangani en 1963. Elle se trouvait sous la tutelle scientifique des églises protestantes internationales.

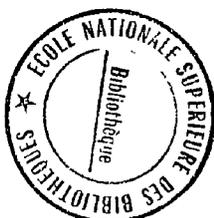
Le 6 Août 1971, une ordonnance émanant de la Présidence de la République, crée l'Université Nationale du Zaïre (U.N.A.Z.A.) en unifiant les trois universités de Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani qui furent transformées en campus universitaires (1).

La même ordonnance intégra à l'Université un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur, une nouvelle répartition des facultés et des départements fut envisagée.

Le campus de Kinshasa, successeur de l'Université de Lovanium comporta les unités suivantes :

.../...

(1) CERDAN - BIL - Paris, 4 (1-12), 1972, 82



- Faculté de droit et de hautes études internationales.
- Faculté de médecine.
- Faculté de sciences.
- Faculté de sciences économiques et financières.
- La polytechnique : (partie mécanique)
- Faculté de théologie catholique (1)

Le campus de Kisangani prit la relève de l'Université Libre du Congo et comprit les unités suivantes :

- Faculté de théologie protestante (2)
- Faculté des sciences psychologiques et pédagogiques
- Faculté d'agronomie

Le campus de Lubumbashi remplaça l'Université officielle du Congo (U.O.C.) et renferma à son tour les unités suivantes :

- Faculté des sciences sociales, politiques et administratives.
- Faculté de philosophie et lettres.
- Faculté des Sciences
- La polytechnique : (mines et métallurgie)
- Faculté de médecine.

Chaque campus est régi par un vice-recteur, les trois campus étant placés sous l'autorité d'un Recteur. Le conseil d'administration de l'université (appelé depuis peu "comité révolutionnaire de l'Université") a le pouvoir de décision dans tous les problèmes importants intéressant l'université.

Intervenue d'une façon soudaine le 6 Août 1971, cette réforme opérant une rupture brutale avec le modèle colonial de l'enseignement supérieur. Les objectifs de la réforme n'ont jamais été nettement définis. Sa mise en exécution entraîna, en conséquence, un de ces remue-ménages qui n'a pas de précédent dans notre histoire nationale.

.../..

(1) Supprimée de l'université depuis deux ans, l'université nationale du Zaïre étant proclamée laïque par le Chef de l'Etat.

(2) Supprimée en même temps que la théologie catholique et pour la même cause.

Des laboratoires et des bibliothèques importants furent contraints au déplacement. Ils devaient être à la disposition des professeurs et des étudiants l'année académique prochaine, à savoir, dans deux mois.

C'est dans ce contexte que l'on peut apprécier le mieux ce que disait Henri Dauphin concernant le matériel didactique : "il se caractérise dans 70 % des cas par son inexistence et son inutilité" (1).

Il y eut en effet, des pertes et des casses considérables que le manque chronique de crédits n'a jamais pu remplacer. Traîner tout ce matériel pendant la saison des pluies dans un pays quatre fois plus grand que la France sans qu'il ne dispose, cependant, d'autant de moyens qu'elle ; traîner ce matériel pour l'entreposer n'importe où, dans des lieux non préparés à le recevoir, c'était assurément l'exposer au pillage et à la détérioration.

C'est dans cette situation que nous trouvons en 1973 la bibliothèque facultaire des sciences sociales. Depuis, sa situation s'est nettement améliorée grâce au dynamisme de l'équipe de ses bibliothécaires et aux subsides accordés pour son relèvement par la Fondation Rockefeller.

La Faculté des sciences sociales, politique et administratives qu'elle dessert comprend les unités suivantes : le département de sociologie, de sciences politiques et administratives, d'anthropologie et de relations internationales (2)

L'Ordonnance du 6 Août 1971 qui supprimait à Kinshasa l'Ecole nationale d'administration, l'intégra à cette faculté (3). La faculté hérita ainsi de la riche bibliothèque de cette école, bibliothèque qui connut un pillage important au cours de son transfert et pendant son entreposage dans des locaux inappropriés à Lubumbashi. Cette école perdit aussi par la même occasion un lot important de ses documents d'archives de sorte que ceux qui

.../...

(1) DAUPHIN (Henri) - op. cit. p. 61

(2) Ce département faisait d'abord partie de la faculté de droit à Kinshasa sous le vocable de département de "hautes études internationales".

(3) CARDAN - BIL. - Paris, 4, (1-12), 1972, 89

s'intéresseront, demain, à l'histoire de cette institution auront de la peine à se constituer de la documentation.

2.2. La bibliothèque facultaire des sciences sociales, type de bibliothèque universitaire au Zaïre (1).

2.2.1 Sa fondation

La bibliothèque facultaire des sciences sociales s'est constituée à Lubumbashi par suite de l'Ordonnance présidentielle du 6 Août 1971 relative à la réforme de l'université. Suite à cette réforme, elle hérita de la bibliothèque des sciences sociales et économiques de l'ancienne U.O.C. et de celle de l'école nationale d'Administration qui avait été supprimée ; l'I.R.E.S. et le C.E.P. lui cédèrent eux aussi une partie de leurs fonds en vertu de cette même réforme.

Avant 1973, la bibliothèque facultaire se trouvait fractionnée entre les différentes unités départementales. C'est à partir de cette date seulement que les trois départements d'anthropologie, de sciences politiques et administratives et de sociologie consentirent à constituer une bibliothèque facultaire unique et efficace. Grâce à la Fondation Rockefeller qui l'avait financée, cette entreprise fut menée à bonne fin. La Fondation seconde encore cette bibliothèque dans ses acquisitions et son équipement, l'aide de l'Etat étant limitée à la rémunération du personnel. Comme à toute aide il y a une fin, l'avenir de la bibliothèque s'en ressentira le jour où le mécène étranger se sera décidé à nous laisser voler de nos propres ailes. La bibliothèque qui se propose d'être un support indispensable de l'enseignement et de la recherche, risquera, en ce moment là de ne plus pouvoir atteindre son but et de ne plus suivre le mouvement scientifique mondial.

.../...

(1) Nous exploitons tout spécialement pour cette partie le rapport de Décembre 1974 qui fut établi sur cette institution durant notre mandat comme Conservateur en Chef ainsi qu'une conférence que nous avons faite à ce propos dans le cadre des activités de la Faculté le 21 Juin 1975

2.2.2. Organisation actuelle de la bibliothèque facultaire des sciences sociales (1973-1975).

2.2.2.I. Le cadre administratif général.

La hiérarchie dans laquelle elle s'insère est tissée de liens très complexes. La charge de la bibliothèque est principalement assumée par :

a) la commission de la bibliothèque facultaire qui comprend le Doyen, le Vice-Doyen, le Directeur des Bibliothèques, le Conservateur en Chef et le Conservateur.

Son rôle est de permettre aux responsables (qu'elle contient comme membre) et aux autorités de l'université (à qui elle envoie un rapport de ses réunions) d'être tenus au courant des problèmes de la bibliothèque et de leur trouver une solution.

b) la direction des bibliothèques universitaires du Campus

Les rapports de la bibliothèque des sciences sociales avec cette dernière sont, aujourd'hui encore indéfinis. Pour en saisir la complexité, il suffit de rapporter ici la lettre du 15 Août 1973 du Doyen Sannella au Secrétaire Général Académique : "je reçois en ce jour une lettre (...) du Directeur des bibliothèques avec une photocopie de votre décision manuscrite datée du 26 Juin 1973, selon laquelle les bibliothèques facultaires font partie de la bibliothèque centrale du campus, et en conséquence, leur personnel est sous la responsabilité du Directeur des bibliothèques du campus.

"J'aimerais savoir, pour notre information, qu'elles sont les limites des attributions et de la responsabilité du Directeur en question. Jusqu'à aujourd'hui, en effet, toutes les activités de la bibliothèque sont du ressort du Décanat de la Faculté et du personnel de la Faculté (...)

.../...

"J'aimerais savoir (...) si nous devons considérer que tous les problèmes d'organisation de la bibliothèque ne sont plus du ressort du décanat de la Faculté (...)" (1).

Comme aucune suite n'a jamais été donnée à cette question par celui-là même qui devrait la trancher, cette ambiguïté demeure encore aujourd'hui.

c) Le décanat.

C'est à lui qu'incombe la charge quotidienne de la bibliothèque. Comme celui-ci ne jouit d'aucun fonds pour son fonctionnement, le décanat fait de son mieux pour lui jeter les quelques miettes qui tombent de sa caisse déjà si pauvre.

2.2.2.2. L'organisation interne de la bibliothèque.

Elle se présente telle que nous pouvons la lire sur l'organigramme ci-contre.

Le Conservateur en Chef est le responsable de toute l'administration interne de la bibliothèque et de la bonne marche de celle-ci. Il est secondé dans sa tâche par le Conservateur dont le rôle est de s'occuper des services techniques et de la formation professionnelle du personnel.

Chaque service de la bibliothèque est coiffé d'un responsable dont la formation a été assurée sur place par le Conservateur (2).

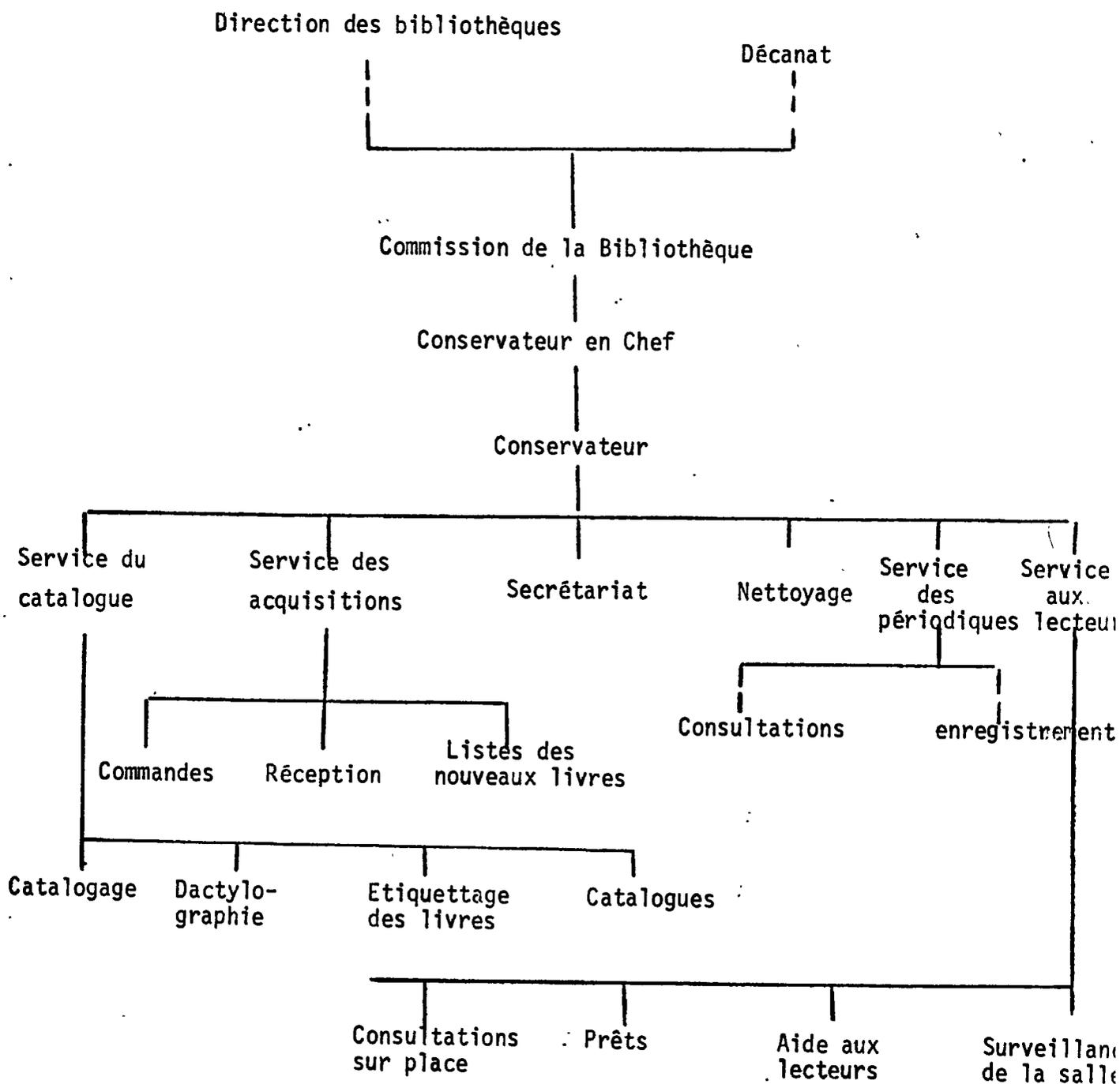
.../...

(1) Arch. décan. sc. soc., doss. BC

(2) Le conservateur actuel est Mme REES (Hilary Fintoni) diplômée de l'Association des Bibliothécaires de Londres.

ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHEQUE

FACULTAIRE DES SCIENCES SOCIALES



2.2.3. Les finances.

Ne disposant pas de budget propre, il ne s'agira pas plus ici de compter l'argent que d'évoquer les différents besoins pour lesquels il aurait pu servir.

Si le paiement du personnel est assuré par l'Etat et si le mécénat étranger s'est jusqu'à ce jour occupé d'équiper et d'approvisionner la bibliothèque, il reste tout le domaine de l'entretien des locaux et des collections ainsi que celui des fournitures des bureaux.

Un bon nombre de livres se trouvent en mauvais état et la reliure d'un livre coûtait un zaïre (10FF) avant la dévaluation.

En restant dans les limites du minimum et en ne notant que les dépenses mensuelles de stricte nécessité engagées par la bibliothèque voici le tableau qui en est résulté :

a) Les nécessités mensuelles :

Articles	:	Dépenses(en Zaïres)
2 000 fiches	:	20,00 z
3 rames de papier duplicateur	:	9,00
2 rames de papier pelure	:	5,00
1 boîte de carbones	:	3,00
2 rubans pour machines à écrire	:	1,50
10 bics bleus	:	0,60
3 bics rouges	:	0,18
5 crayons	:	0,35
1 boîte d'agrafes	:	0,75
1 boîte d'élastiques	:	0,35
2 flacons de colle	:	1,20
1 scotch (colle universelle)	:	0,46
Papier collant pour étiquettes	:	0,60
reliure de 20 livres par mois	:	<u>18,00</u>
TOTAL	:	<u>60,99</u>

.../...

b) Achats à périodicité irrégulière.

Articles	:	Dépense (en zaïres)
- torchons	:	
- chemises pour envelopper le papier	:	
- stencils	:	
- insecticide	:	
- brosse pour nettoyage des machines à écrire	:	
- buvards	:	
- agrafeuses	:	
- perforateurs	:	
- dateurs	:	
- tampons	:	
- encre pour tampons	:	
- punaises etc...	:	
Ces objets requièrent un montant mensuel	:	
additionnel minimum de	:	20,000 z

Ces chiffres datent d'avant la dévaluation de la monnaie zaïroise. Pour se faire une idée du coût actuel de chaque article, il faudrait lui ajouter 40 % de sa valeur.

Pour l'année prochaine, les choses iront autrement, Le mécène américain a posé, en effet, une condition : "Nous continuons à vous soutenir dans la mesure où le campus se préoccupe de prendre à charge ses propres bibliothèques. S'il leur fournit les crédits nécessaires à l'acquisition des publications zaïroises nous nous sentirons stimulés pour fournir les publications étrangères" (1).

.../...

(1) Lettre de Mme Rées Hilary Fintoni, Conservateur à la Bibliothèque des Sciences sociales. Elle est datée du 6.4.1976.

2.2.4. Les collections

Au début de 1975, elles se présentaient de la façon suivante :
17 532 ouvrages, 163 microfilms, 37 boîtes d'une dizaine de microfiches
chacune, 223 films (16mm), 2 434 mémoires (= travaux sanctionnant la
fin du 2ème cycle).

Quant aux revues : 250 titres courants étaient disponibles pour les étudiants
les autres ne pouvant être consultés par manque de rayonnages et principa-
lement par suite de l'arrêt de travaux d'aménagement de la salle qui devait
les recevoir.

Ces collections présentent cependant d'importantes lacunes en ce qui concerne
les ouvrages de référence comme : les dictionnaires des langues et des
sciences, les encyclopédies, les répertoires bibliographiques, les répertoires
des institutions scientifiques et des organismes de recherches, les biographies
comme : les biographies coloniales etc...

Un effort devra être entrepris dans ce secteur.

2.2.4.I. Les conditions de leur conservation.

Nombreux sont des ouvrages en mauvais état. Malgré l'entretien
actuel qu'on leur consacre, les collections portent avec elles la trace
de la violence subie au cours de leur long et brutal transfert.

Chaque fois que la bibliothèque s'est trouvée en jouissance de
quelque crédit ses préoccupations se sont principalement portées à la
restauration des ouvrages. Ceux-ci sont confiés par petits lots de 20 ou
30 aux Soeurs Bénédictines de Bunkeya, lesquelles nous fournissent un
travail soigné dont les frais sont de l'ordre de 0,95 à 1,00 z par volume.

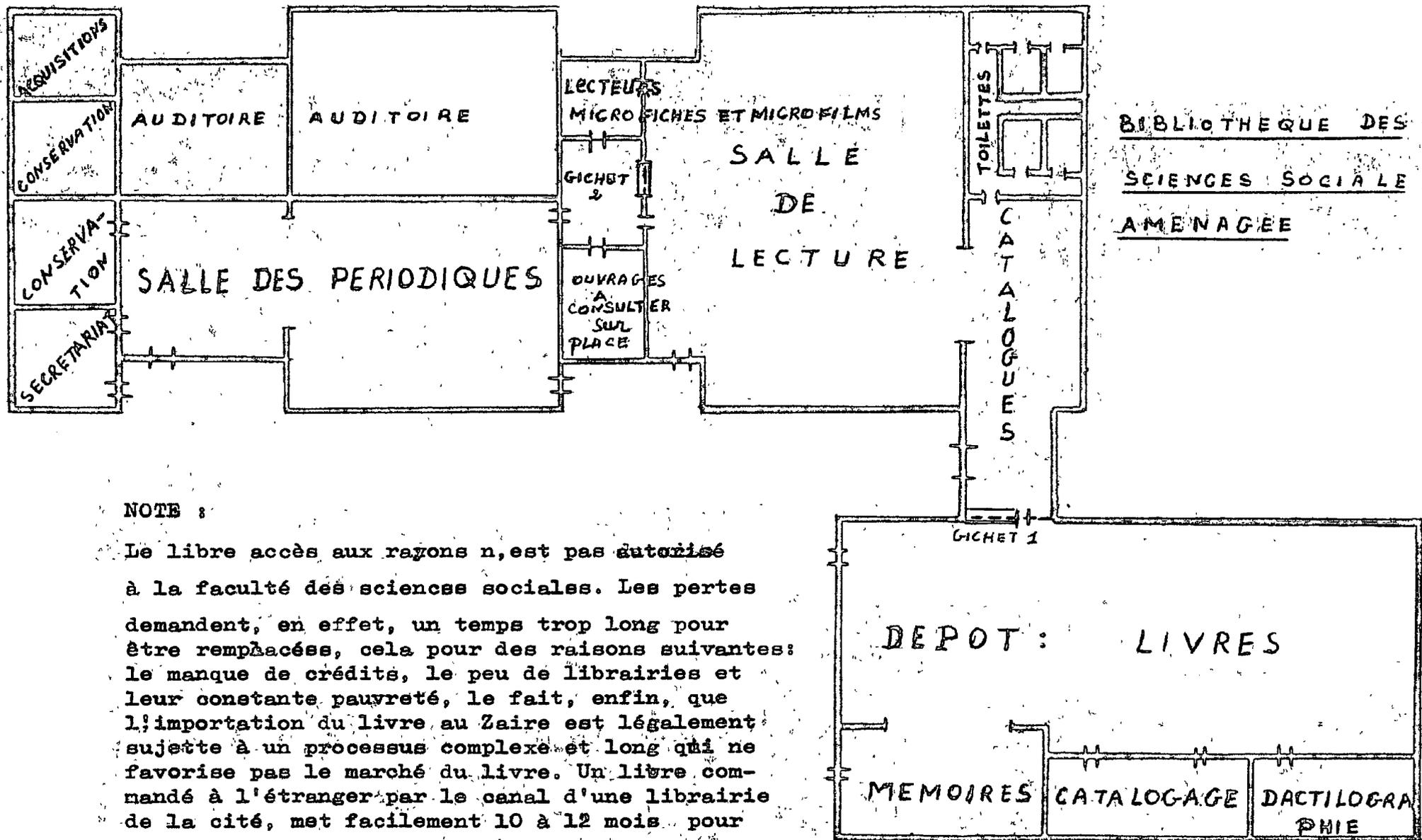
.../...

Les ennemis les plus tenaces et les plus voraces des collections sont les termites. Pour lutter contre elles, il est requis d'avoir de l'insecticide dont les frais s'élèvent à 10 z tous les mois. Deux personnes sont chargées de la propreté de cette bibliothèque qui compte 800 m² de plancher et de nombreuses fenêtres vitrées.

2.2.5. Les locaux.

Avant 1974, la bibliothèque facultaire fonctionnait dans deux bâtiments séparés et très proches, les bâtiments jadis affectés à la géologie et à la sylviculture. Cette situation ne s'accommodait pas au bon circuit du livre et du personnel. Les travaux d'aménagement subventionnés par la Fondation Rockefeller permirent l'unification de ces deux édifices et leur adaptation aux fonctions d'une bibliothèque. Depuis la fin de 1974, tous les services y fonctionnent.

Le croquis ci-dessous permettra de visualiser quelque peu la structure actuelle de la bibliothèque des sciences sociales.



NOTE :

Le libre accès aux rayons n, est pas autorisé à la faculté des sciences sociales. Les pertes demandent, en effet, un temps trop long pour être remplacées, cela pour des raisons suivantes: le manque de crédits, le peu de librairies et leur constante pauvreté, le fait, enfin, que l'importation du livre au Zaïre est légalement sujette à un processus complexe et long qui ne favorise pas le marché du livre. Un livre commandé à l'étranger par le canal d'une librairie de la cité, met facilement 10 à 12 mois pour

2.2.6. Le Personnel

2.2.6.I. La situation en 1975

Deux licenciés : en Histoire et en Psychologie, dont le Conservateur en Chef et le Chef des services techniques, formé professionnellement sur place.

Un bibliothécaire étranger, diplômé de l'Association des Bibliothécaires de Londres, chargé de la formation du personnel et du contrôle des services techniques. Il assiste le Chef des Services techniques qu'il a formé sur le tas.

Neuf agents utilisés aux prêts, aux magasins et à la surveillance de la salle de lecture.

Deux dactylographes

Deux nettoyeurs.

16 Unités en tout pour assurer 16h de travail par jour et desservir 2 718 lecteurs, ce n'est pas trop !

La bibliothèque fonctionne de 7h à 22h. La première équipe travaille de 7h à 15h et la seconde : de 15h à 22h.

Le niveau intellectuel de ces agents s'échelonne entre 5 ans post-primaires et l'enseignement primaire. Cela exige que chaque service important soit coiffé d'une personne d'un niveau suffisant : gradué ou licencié. On y tend.

.../...

2.2.6.2. La formation du personnel

Chaque mercredi, avant midi, est consacré à la formation du personnel des bibliothèques du campus et de la ville. Les cours sont dispensés à la bibliothèque des sciences sociales par son Conservateur. La première année est consacrée à l'étude théorique portant sur les grandes bibliothèques nationales du monde, des bibliothèques en Afrique Noire et des organismes internationaux qui soutiennent dans le monde, l'expansion de la lecture publique. L'étude théorique porte également sur les aspects techniques d'une bibliothèque, ainsi les problèmes des acquisitions, de la classification, du catalogage et du service aux lecteurs. La deuxième année est tout spécialement consacrée aux exercices pratiques de catalogage et de classification, la classification Dewey étant en honneur.

2.2.6.3. Le problème du transport.

Les campus universitaires zaïrois se caractérisent par leur isolement des villes qui les abritent. La carence de moyens de transport et du réseau téléphonique rend cet isolement plus tragique encore. Ce sont de petits commerçants privés qui assurent ce transport et leurs moyens sont fort limités quand on sait que le campus compte 6 000 étudiants et près de 600 travailleurs. Cette situation est à la base de nombreuses irrégularités tels les absences et les retards. Il nous paraît, en outre, qu'elle est à même de porter atteinte au rayonnement culturel et scientifique de l'Université au sein de la cité.

2.2.7. Les départements de la bibliothèque facultaire des sciences sociales.

La bibliothèque est divisée en départements (ou services) ayant chacun des problèmes spécifiques.

.../...

2.2.7.I. Le service des acquisitions.

Il exerce trois fonctions : le choix des ouvrages à acquérir, la commande de ceux-ci et le contrôle des arrivages, l'inventaire annuel des collections de la bibliothèque.

a) Le choix des ouvrages.

Il appartient aux Professeurs de la faculté d'opérer le choix des ouvrages relatifs à leurs spécialités. Le rôle de la bibliothèque s'est limité jusqu'ici à mettre à la disposition des Professeurs les instruments aptes à faciliter ce choix et à compléter les listes des Professeurs par celles des ouvrages généraux comme les atlas, les dictionnaires, les encyclopédies etc...

A cause du manque de crédits nécessaires, les instruments de travail utilisés dans ce domaine sont : les catalogues commerciaux que le Conservateur en Chef se procure, au début de chaque année, de différents éditeurs français et anglo-saxons. Ces catalogues lui parviennent gratuitement. Quant aux livres français et anglais, la bibliothèque utilise en outre, "Les livres disponibles en langue française" et le "Books in Print".

Le vœux que la bibliothèque avait exprimé en Décembre 1974 aux autorités du campus est que celles-ci prennent à coeur le rôle scientifique et culturel de la bibliothèque afin de permettre à celle-ci :

- d'établir un système permettant l'acquisition régulière des catalogues des maisons d'éditions et l'achat de répertoires bibliographiques et documentaires internationaux.

- d'acquérir les revues critiques concernant les bibliographies.

.../...

b) La commande des ouvrages.

Les listes dressées par les Professeurs sont soumises à l'approbation du Doyen. La bibliothèque dresse ensuite une liste de commandes en deux exemplaires après vérification des ouvrages commandés auprès des collections existantes dans la bibliothèque. Un exemplaire est alors envoyé à la librairie Mukuba qui s'occupe jusqu'ici à effectuer les commandes. Le second exemplaire est gardé à la bibliothèque pour vérification des arrivages.

c) Les arrivages.

A l'arrivée d'un ouvrage, il est vérifié par confrontation avec sa fiche de commande. Cette fiche est ensuite utilisée pour l'établissement d'une liste de nouveautés pour l'information des Professeurs et des étudiants. Au début, cette liste était établie dès la fin du contrôle des arrivages. Ce qui présentait un inconvénient ; car les livres étaient alors réclamés avant qu'ils n'aient été catalogués. Actuellement, la liste n'est dressée qu'à la fin du processus de traitement catalographique.

d) Le contrôle annuel des collections de la bibliothèque.

Ce contrôle permet de déceler les pertes et les dégâts en vue de leur remplacement et de leur restauration.

Le service dispose, à cet effet, d'un catalogue dont la succession des cotes de placement des fiches correspond à celle qu'on trouve sur les rayons.

2.2.7.2 Le service du catalogage.

A ce service revient les fonctions suivantes :

.../...

a) Le catalogage : qui est fait selon les principes anglo-saxons que l'on trouve dans "Anglo-American cataloging rules 1967"

b) La classification : adoption de la classification décimale de Dewey.

c) La formulation des vedettes - matières (: mot-matière, sujet, descripteur). La bibliothèque s'inspire, dans ce domaine, des exemples contenu dans: "Biblioliste des vedette-matières. - 3e éd. - Paris : Hachette, 1966".

d) La cote de placement : qui est le symbole bibliographique permettant le classement des ouvrages sur les rayons. Il comprend : la cote de classification, les trois premières lettres du nom de l'auteur et l'année.

e) Etablissement des fiches : sur un ouvrage on aura des fiches par auteur, par titre, par matière et des renvois. Ainsi 5 fiches en moyenne par ouvrage. Ce qui constitue un travail laborieux. Un petit duplicateur à stencils tel qu'on en trouve dans un certain nombre de bibliothèques aurait pu faciliter ce travail.

f) La tenue à jour des catalogues.

Elle consiste à extraire du catalogue les fiches relatives aux ouvrages perdus et à y insérer les nouvelles acquisitions.

g) Dresser pour l'information du lecteur la liste de nouvelles acquisitions après leur traitement technique.

2.2.7.3. Le service de documentation (appelé généralement service des périodiques).

C'est le service qui se présente, à l'heure actuelle, comme le moins bien organisé et cela, pour les raisons suivantes : la salle destinée à recevoir les périodiques est encore encombrée par les tours et les raboteuses

.../...

qu'elle contient comme ancien atelier de la polytechnique.

Les collections elles-mêmes présentent beaucoup de lacunes en fonction des pertes occasionnées par le transfert et à cause du manque de crédits.

Les doléances ont été présentées aux autorités du campus à ce sujet pour que la salle concernée soit désencombrée rapidement et que les fonds soient trouvés pour combler les trous des années précédentes.

Il se fait dans ce service, l'enregistrement des revues courantes et l'indexation des articles relatifs au Zaïre.

2.2.7.4. Le service aux lecteurs.

Il comporte : le prêt et la consultation sur place, les statistiques et la publicité.

a) Le prêt : le système utilisé jusqu'en 1975, bien qu'efficace, était cependant lent et laborieux. Il consistait à enregistrer le prêt dans le dossier du lecteur en même temps qu'on conservait dans l'ordre chronologique le bulletin de prêt rempli par le lecteur. Dans l'ouvrage emprunté, rien, cependant, ne rappelait au lecteur la date du retour. C'est pour remédier à ces carences que le système Newark est d'application actuellement.

b) La consultation sur place : elle concerne les revues et les "usuels". Le lecteur s'en procure en remplissant un bulletin de consultation sur place. Celui-ci est conservé en même temps que la carte d'étudiant récupérable au moment de la remise de l'ouvrage.

c) Les statistiques.

La bibliothèque tient les statistiques des consultations et des prêts à partir des bulletins remplis par les lecteurs. Ces bulletins

.../...

contiennent les éléments susceptibles de renseigner sur les catégories d'ouvrages les plus consultés, sur la fréquentation de la bibliothèque par les couches de la communauté universitaire. Ils renseignent également sur la fréquentation de la bibliothèque par les différentes promotions des sciences sociales et les catégories d'ouvrages les plus consultés par ces promotions.

d) La publicité

Son rôle est de faire en sorte que la bibliothèque soit de mieux en mieux utilisée par ses usagers. Dans ce but les doléances suivantes furent adressées en 1974 aux autorités du campus :

- Qu'il soit prévu au début de chaque année académique un cours obligatoire pour les débutants en vue de les initier à l'utilisation de la bibliothèque. Cette doléance eut une suite favorable de sorte qu'en Octobre 1975 ce cours fut dispensé.

- Qu'à la journée de l'U.N.A.Z.A., la Faculté oriente tout son intérêt sur la bibliothèque qui devra, à cette occasion, organiser une exposition sur ses nouvelles acquisitions et faire visiter ses différents services.

- Que la salle de lecture comporte des affiches contenant des avis principaux et des images susceptibles à promouvoir la lecture.

2.2.7.5. La coopération entre la bibliothèque des sciences sociales et les autres bibliothèques du campus et de la ville.

Depuis l'année académique 1975, cette coopération, comme nous l'avons déjà détaillé plus haut, s'est traduite par les cours de formation du personnel tant des bibliothèques du campus que des autres bibliothèques de la cité. C'est là un service inappréciable auquel la bibliothèque des sciences sociales n'entend nullement se limiter. Cette formation une fois assurée, la coopération pourra s'étendre à d'autres tâches que le temps et l'évolution auront rendues nécessaires.

.../...

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

La préoccupation de promouvoir la lecture publique pour les populations noires de l'ancienne colonie remonte au 5 Juillet 1946. Cet effort fut réel et méthodique malgré les tâtonnements compréhensibles du début. La lecture publique qui se trouvait alors en plein essor, grâce à l'intérêt que lui accordait le gouvernement colonial s'est brusquement trouvée dans une situation critique après l'indépendance. Il s'agit de la mort pure et simple de la lecture publique au Zaïre.

Quant aux bibliothèques universitaires, elles survivent. Dans ce pays où les valeurs culturelles et scientifiques n'ont pas encore une place au soleil, elles vivent telles de petites flammes qui vacillent au gré des vents qui menacent de les éteindre. Leurs difficultés financières sont sans commune mesure et, cependant, elles font tout pour organiser leur survie : elles espèrent que le temps viendra où les dirigeants du grand pays qui les abritent pourront comprendre ces paroles d'un poète suisse du Jura : "Augmenter d'un pouce la culture, d'un peuple c'est ajouter une coudée à sa liberté".

B I B L I O G R A P H I E

I SOURCES INEDITES

- Conférence du Conservateur en Chef de la Bibliothèque des sciences sociales sur l'évolution de cette bibliothèque.
Fait le 21 Juin 1975. (Archives de cette bibliothèque)
- Lettre de Mme REES (Hilary Fintoni) du 6/4/1976 au Conservateur en Chef.
- Lettre du Doyen Sannella du 15 Août 1973 au Secrétaire Général Académique (Archives du décanat, dossier Bibliothèque centrale).
- Rapport sur l'activité de la bibliothèque facultaire des sciences sociales, daté de Décembre 1974. (Archives de la bibliothèque facultaire des sciences sociales).

II SOURCES EDITEES

- BULS (Charles) - Croquis congolais - Bruxelles : Balaat, 1900.
- CALVET (Louis-Jean) - Linguistique et colonialisme - Paris : Payot, 1974.
- CARDAN - BIL. - Enseignement supérieur en Afrique - Paris, 4, (I-12), 1972.
- CARDAN - BIL - Bibliothèques en Afrique - Paris, 6, (4), 1974

.../...

- COMELIAU (Christian) - l'Université nationale du Zaïre en 1974 : un diagnostic - dans Zaïre - Afrique, (83), 1974, 151-160.
- Congrès international d'expansion économique (Rapports). Section V : Expansion civilisatrice vers les pays neufs - Bruxelles : Hayez, 1905.
- CROKAERT (Paul) - Mémoires du Général Brialmont, dans Brialmont - Bruxelles, 1925.
- DAUPHIN (Henri) - Etre étudiant zaïrois - dans Revue française d'études politiques africaines, (120), 1975, 54-70.
- DEPASSE (Charles) - Les bibliothèques publiques au Congo, dans Zaïre, Mars 1948, 277-302.
- DIOP (Cheikh Anta), HOUIS (Maurice), MAES (Pierre) - l'Afrique et l'avenir de ses langues dans la Nouvelle critique, (93), 1976
- DOMONT (J.M.) - La lecture au Congo Belge - dans Manuels de l'UNESCO à l'usage des bibliothèques publiques, Paris : (UNESCO, 1955).
- FONTANAS (Renée) - La lecture publique au Congo belge (comment et ce que lisent les "évolués"), dans Revue Coloniale Belge Bruxelles, (1), 1947, 331-335.
- GUDIJIGA-GIKAPA - l'Education en français à l'école primaire, dans Congo-Afrique, (51), 1971, 25-33.
- LEROY (F.J.) - Répertoire des périodiques en cours de publication au Zaïre en 1974 - Bruxelles : CEDAF, 1974 (Les cahiers du CEDAF ; 8).
- MARTELLI (Georges) - De Léopold II à Lumumba - Paris : France - Empire, 1964.

- PERIER (Gaston-Denis) - L'évolution des Bibliothèques coloniales belges, dans : Revue internationale des sciences administratives - Bruxelles, (2), 1935, 222-237.
- PIROTTE (Jean) - Périodiques missionnaires belges d'expression française reflets de cinquante années d'évolution d'une mentalité, 1889-1940 - Louvain ; Publications Universitaires, 1973.
- Profils du Zaïre - Kinshasa : Président de la République (s;d.)
- REES (Hilary-Fintoni) - cours de bibliothéconomie - Lubumbashi Bibliothèque facultaire des Sciences sociales.(Polycopie)
- VAN BOL (Jean-Marie) - La Presse quotidienne au Congo Belge. Bruxelles : La pensée catholique, 1959 -(Remarques).
- VRANCX (René-Louis) - Librairies in the Democratic Republic of Congo in Encyclopedia of library and information science New-York, (5), 1971

=====

T A B L E D E S M A T I E R E S

=====

AVANT-PROPOS.....	I
SIGLES ET ABREVIATIONS	II
INTRODUCTION	III

P R E M I E R E P A R T I E

=====

1. Aperçu historique des bibliothèques au Zaïre.....	1
1.1 Considérations générales.....	1
1.2. La naissance des bibliothèques coloniales : faits et circonstances.....	6
1.2.1. Dans la métropole.....	6
1.2.2. Dans la colonie.....	7
1.2.2.1. Avant 1914.....	7
1.2.2.2. L'entre-deux guerres.....	14
1.2.2.3 De 1945 à 1960.....	16
1.2.3. Dans la République du Zaïre.....	27

D E U X I E M E P A R T I E

=====

2 Les bibliothèques universitaires : le cas de la bibliothèque facultaire des sciences sociales.....	33
2.1. Généralités.....	33

.../...

2.2. La bibliothèque facultaire des sciences sociales, type de bibliothèque universitaire au Zaïre36

2.2.1. Sa fondation.....36

2.2.2. Son organisation actuelle (1973-1975).....37

2.2.2.1. Le cadre administratif général37

2.2.2.2. Son organisation interne.....38

2.2.3. Les finances.....41

2.2.4. Les collections.....42

2.2.5. Les locaux.....43

2.2.6. Le personnel.....44

2.2.6.1. La situation du personnel en 1975.....44

2.2.6.2. La formation du personnel.....45

2.2.6.3. Le problème du transport.....45

2.2.7. Les services de la bibliothèque facultaire des sciences sociales.....45

2.2.7.1. Le service des acquisitions46

2.2.7.2. Le service du catalogage.....47

2.2.7.3. Le service de documentation.....48

2.2.7.4. Le service aux lecteurs.....49

2.2.7.5. La coopération entre la bibliothèque des sciences sociales et les bibliothèques du Campus et de la cité50

CONCLUSION GENERALE.....51

BIBLIOGRAPHIE.....52

TABLES DES MATIERES.....55

